

## POINT MINISTERIEL CORONAVIRUS DU 05 JANVIER 2022

**Un point d'information et d'échange sous forme d'audioconférence a eu lieu ce mercredi 5 janvier 2022 entre les autorités ministérielles de Bercy (Mme Barbat-Layani, la SG du Ministère) et les fédérations syndicales.**

Quelques éléments rappelés en introduction par la SG :

Compte tenu de la situation sanitaire qui évolue de manière alarmante, les points d'information vont se tenir à nouveau sur une base hebdomadaire. Les nouvelles mesures appliquées dans les services imposaient un échange rapide dès aujourd'hui. Cependant la SG a rappelé qu'à ce stade nous ne sommes ni en PCA ni en état d'urgence, sauf à la Réunion et en Martinique.

**Télétravail** : il est en forte augmentation dans les services. Il se met en place de manière massive.

Le nouveau protocole cas contacts/cas positifs a fait l'objet d'une diffusion à tous les agents du Ministère.

Les derniers chiffres du Ministère (semaine 52), même s'il s'agissait d'une semaine de congés, montrent une forte hausse des cas d'agents malades, isolés, et cas contacts. On note une augmentation très forte du nombre d'agents malades (de l'ordre du triplement). Pour autant, grâce au télétravail, on n'observe pas de désorganisation majeure des services. Une ou deux trésoreries ont été amenées à fermer temporairement. Point de vigilance sur les douaniers en aéroport.

De nombreux agents contaminés dans un cadre privé pendant leurs vacances se sont manifestés le 3 janvier. Les cas COVID positifs se multiplient. Il est nécessaire de ne pas baisser la garde sur les gestes barrière et sur les restrictions de convivialité. Les failles de sécurité se situent fréquemment au niveau des pauses repas.

### **Les fédérations syndicales ont posé les questions suivantes :**

- Quelle dotation en masques FFP2 pour les agents en relation avec le public ? Renouvellement des dotations des masques en tissu ?
- Nécessité d'un nettoyage accru des locaux. Les désinfections sont rares ;
- Télétravail : on constate des disparités entre les directions (4 jours, 5 jours, télétravail d'une demi-journée...). Certaines directions sont réticentes à aller au-delà des 3 jours. D'un autre côté, certains agents sont réticents au télétravail, il faut tenir compte de leurs réserves. Il faut rappeler que le télétravail doit demeurer sur la base du volontariat ;

- Ecoles : le présentiel a été maintenu pour les stages en école ce qui semble incongru dans la période. Chaque école fait ce qu'elle veut, on ne constate aucune uniformité ministérielle ;
- Nécessité d'avoir des chiffres consolidés avant le prochain CHSCTM ;
- Prévoir des aménagements d'horaires pour éviter les heures de pointe dans les transports ;
- Prévoir d'aménager la charge de travail et les objectifs à atteindre ;
- Demande d'un point spécifique sur la situation outre-mer.

**Aux diverses questions posées par les organisations syndicales, la Secrétaire Générale a apporté les réponses suivantes :**

- Situation spécifique outre-mer : une fiche récapitulative sera diffusée dans les prochains jours ;
- Les statistiques numériques du Ministère seront à nouveau distribuées sur une base hebdomadaire ;
- Equipements des agents en autotests et masques : on va faire le point sur l'état des stocks des produits concernés ;
- Restauration collective : on constate une baisse très importante de la fréquentation des restaurants administratifs (télétravail), ce qui limite le risque de transmission. Cafétérias : interdiction de consommer sur place et debout. Le taux de subventionnement des restaurants pourrait être relevé pour maintenir les repas à prix identique. Le risque est que certains prestataires en difficulté obligent la restauration à fermer par endroits ;
- Nettoyage des locaux : un point sera fait avec les directions sur les consignes données aux prestataires ;
- Horaires décalés : possible, mais sans réduction du nombre d'heures travaillées par jour ;
- Hétérogénéité du télétravail : il est difficile d'avoir des pratiques identiques partout. On déconcentre les décisions ;
- ASA : une reclarification de toutes les possibilités d'ASA auprès des services RH et des agents s'imposera. La réglementation est complexe ;
- Autotest : c'est une démarche personnelle et privée, sur laquelle l'administration n'intervient pas. On n'a pas de garantie sur la fiabilité des résultats. Ce peut être une mesure complémentaire mais seules les mesures de prévention diminueront la contamination ;
- Aucun test ou élément de santé ne peut être exigé d'un agent par une administration. Ce sont les attestations délivrées par la CPAM qui font foi pour la délivrance des arrêts de travail. Il n'y a pas de rupture de confidentialité ;
- Fonctionnement des écoles : un recensement des situations va être effectué auprès des diverses directions financières.

Les fédérations syndicales ont réfuté l'idée que nous soyons dans une situation « normale » ou les agents peuvent exercer leurs missions comme à l'ordinaire. D'où la nécessité d'adapter les missions et les objectifs fixés aux agents.

Elles ont indiqué en outre qu'il était urgent d'avoir une position claire et générale pour l'ensemble des écoles du Ministère, et ne pas attendre de faire un état des lieux à une date ultérieure, sous peine de voir rapidement se développer des clusters.

**Devant l'incertitude et l'évolution au jour le jour de la situation sanitaire, la CFTC préconise la vigilance et le respect maximal des protocoles déjà mis en œuvre, une augmentation temporaire du télétravail sur la base du volontariat et un usage accru de tous les leviers de gestion RH qui peuvent aider les agents pris dans la tourmente de la crise sanitaire.**

**PRESSE CFTC : CONTACT**

Mail : [federation.cftcfinances@gmail.com](mailto:federation.cftcfinances@gmail.com)